



Permis d'aménager

Définition

Le permis d'aménager est un document administratif qui permet à l'administration de contrôler les travaux, installations et aménagements affectant l'utilisation du sol.

Ce document autorise son bénéficiaire à réaliser des constructions ou des démolitions.

Lorsque les travaux d'aménagement impliquent la réalisation d'une démolition ou, de façon accessoire, d'une construction sur le terrain à aménager, la demande de permis d'aménager peut porter également sur le projet de démolition (s'il est soumis à permis) ou sur le projet de construction.

Le permis d'aménager autorise alors la réalisation des démolitions ou des constructions.

Travaux concernés

Un permis d'aménager est notamment exigé pour :

- **Les travaux d'amélioration** de terrains de camping
- Les opérations de **lotissement**
- Ou les opérations **d'affouillement (creusage) et exhaussement** (surélévation) du sol d'une profondeur ou d'une hauteur excédant 2 mètres et qui portent sur une superficie supérieure ou égale à 100 m²

Pour télécharger le permis d'aménager, cliquez ici !

Lien vers le site [Permis d'aménager - Service-public.fr](https://www.service-public.fr/permis-aménager)